

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER**

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 063-216302406-20240404-DCM20240404_4-DE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 9

Présents : 9

Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20240404_4

OBJET : VENTE D'HERBE ANNUELLE 2024 DE LA PARCELLE YI N°20a

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 28/03/2024

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER, M. Damien PETIT et M. Florian CHANET, conseillers municipaux.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 11 mars 2020, le Conseil municipal avait consenti à Monsieur Daniel LEBOURG, agriculteur domicilié à Montpensier, 3, rue des Courriers la vente d'herbe de la parcelle YI n°20a sise rue du Stade d'une surface d'environ 50 ares au prix de 60,00 €. Ainsi, depuis 2020, la Commune procède chaque année à cette vente d'herbe pour laquelle M. D. LEBOURG est de nouveau intéressé pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✧ décide de vendre à Monsieur Daniel LEBOURG, domicilié à Montpensier (Puy-de-Dôme), 3, rue des Courriers, la coupe d'herbe de la parcelle cadastrée Section YI n°20a située rue du Stade, d'une surface d'environ 50 ares, ce moyennant une redevance pour 2024 d'un montant de 60,00 € ;
- ✧ charge Monsieur le Maire d'émettre courant décembre 2024 un titre de recette à l'encontre de M. D. LEBOURG d'un montant de 60,00 €.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 18 avril 2024

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

